



*Municipalité de
Napierville*

260 rue de l'Église
Napierville, Qc, J0J 1L0

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
MUNICIPALITÉ DE NAPIERVILLE

Avis de retrait de la résolution numéro 2025-05-145

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, conformément à l'article 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, Chapitre E-2.2), de ce qui suit:

Lors de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2025, le conseil municipal, aux termes de la résolution numéro 2025-06-177, a retiré la résolution suivante :

- Résolution numéro 2025-05-145 intitulé Adoption du 2^e projet de résolution PPCMOI 2024-012 Projet Patenaude.

Par conséquent, il n'y aura pas de scrutin référendaire relativement à la résolution numéro 2025-05-145 et celle-ci n'entrera pas en vigueur.

Donné à Napierville, le 10 juin 2025.

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE



*Municipalité de
Napierville*

260 rue de l'Église
Napierville, Qc, J0J 1L0

**Certificat de publication relatif à la résolution
numéro 2025-05-145**

Je, soussignée, JULIE ARCHAMBAULT, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Napierville, certifie sous mon serment d'office avoir affiché l'avis ci-dessus aux endroits désignés par le conseil ainsi que sur le site internet de la Municipalité, en conformité avec le règlement relatif aux avis publics entre 11 h et 12 h, le 10^e jour du mois de juin de l'an 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 10 juin 2025.

JULIE ARCHAMBAULT
Directrice générale et greffière-trésorière